

Le bureau du Cnis s'est réuni sous la présidence de Yannick Moreau le 4 décembre 2015.

**Les présidents de commission, les rapporteurs et le secrétariat général ont présenté les points marquants des activités des commissions réunies au printemps 2015.** Les échanges ont porté notamment sur l'intérêt de se rapprocher de l'Ordre des experts-comptables pour l'utilisation des données relatives à la responsabilité sociétale des entreprises, sur l'accès aux données du secteur bancaire, sur la concertation à organiser pour l'enquête « Cadre de vie et sécurité », sur le soutien à apporter au développement du LEI (*Legal Entity Identifier*) dans le cadre des entreprises profilées et sur la clarification apportée par la nouvelle présentation des indicateurs de la Dares et de Pôle emploi relatifs aux demandeurs d'emploi inscrits à Pôle emploi. Pour de nombreux sujets, les débats en commission ont fait ressortir que les informations disponibles sont nombreuses, souvent issues de systèmes d'information non intégrés, et qu'il devient difficile pour les utilisateurs de connaître l'ensemble des bases de données existantes sur un thème donné. Cela dit, il demeure quelques rares lacunes dans les données, comme par exemple l'absence de données pour les faits délictueux sans victime. À l'occasion de ces échanges, **le bureau du Cnis a émis le souhait d'une présentation du profilage et de ses enjeux.**

**Jean-Luc Tavernier**, directeur général de l'Insee, **a commenté l'actualité du service statistique public (SSP).** Après avoir indiqué qu'on s'acheminait au niveau international vers un règlement-cadre des statistiques sociales et le jumelage avec l'Office statistique tunisien, le directeur général a rappelé les évolutions actuelles ou envisagées du cadre institutionnel français. Le premier rapport annuel sur les dix "nouveaux indicateurs de richesse" a été publié par le Gouvernement fin octobre. Le projet de loi relatif à la santé est revenu en première lecture à l'Assemblée nationale ; un critère de confidentialité a été ajouté aux critères d'indépendance et d'expertise qui s'appliquent aux organismes ayant accès au système national des données de santé. Enfin, deux articles du projet de loi numérique concernent la statistique publique. L'un porte sur l'utilisation de données privées pour produire des statistiques et l'autre sur les conditions de cryptage du NIR<sup>1</sup>. Concernant **les actualités du système statistique public**, les premières estimations du Pib trimestriel, de l'inflation et du chômage seront disponibles plus tôt. Des indicateurs précoces sur la pauvreté seront fournis grâce à de la micro-simulation. Le Service statistique ministériel de la sécurité intérieure a ouvert son site « InterStats » en octobre dernier. Par ailleurs, des réflexions sont en cours sur l'embargo à appliquer aux études publiées par l'Insee (hors indicateurs). Enfin, le directeur général a mentionné **les principales publications du SSP.** Les échanges ont porté sur les flux migratoires, les délais d'accès aux données de santé pour les chercheurs et l'articulation des nouveaux indicateurs de richesse à ceux déjà existants.

Yannick Moreau a rappelé que **le colloque** prévu par le Cnis **en 2016 aura pour thème la portée et les limites des comparaisons internationales.** L'intervention liminaire de l'assemblée plénière de janvier 2016 portera sur la façon de progresser pour mesurer l'économie numérique et préparera le colloque de 2017 sur ce thème. **L'avis général**, qui retrace six grandes orientations du Cnis pour 2016, **a fait l'objet de premiers échanges.**

Pierre Audibert, secrétaire général du Conseil, a retracé les principales évolutions de fonctionnement du Cnis engagées depuis mars 2015. Les demandes adressées au Cnis ont été passées en revue. **L'Observatoire de la répression et des discriminations syndicales** ayant souhaité un groupe de travail sur l'impact de l'engagement syndical des salariés quant à leur carrière professionnelle, le Cnis propose d'avancer sur ce sujet avec une mission dont le contenu a été précisé : étude de l'existant (enquête et données administratives), rattachement éventuel de la demande à un cadre statistique plus large et proposition d'une organisation pour avancer. Cette mission serait réalisée en lien avec l'Observatoire, le président de la Commission Emploi et les producteurs. Enfin, **un « Espace des entreprises » sera créé dans la rubrique « Enquêtes statistiques publiques » sur le site du Cnis** ; ce domaine comprendra la circulaire relative à la mise en œuvre des mesures de simplification administrative en matière d'enquêtes statistiques pour les petites entreprises, la liste des enquêtes relevant du champ de la circulaire et les informations déjà existantes relatives aux enquêtes de branche dans l'industrie et leur charte de qualité.

**Le prochain bureau aura lieu le 16 mars 2016.**

---

<sup>1</sup> NIR : numéro d'inscription au répertoire national d'identification des personnes physiques